

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE PARIS,
RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE,
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE PARIS ET D'ÎLE DE FRANCE

Vu le Code de l'éducation,
Vu l'arrêté du 22 mai 1985 modifié par les arrêtés du 19 juin 1992, 22 mai 2000, 7 juillet 2005 et 10 juillet 2009 portant création de diplômes de langue française réservés aux personnes de nationalité étrangère (DELF et DALF),
Vu la proposition de l'établissement,

ARRÊTÉ RECTIFICATIF

Article 1 :

Les Cours de Civilisation Française de la Sorbonne organisent au titre de l'année 2020, les examens sanctionnant les unités constitutives du diplôme élémentaire en langue française (DELF) et du diplôme approfondi de langue française (DALF).

Article 2 :

Le jury est composé des membres ci-dessous désignés :

Monsieur Bernard FRANCO, président du jury, professeur des universités en littérature générale et comparée à Sorbonne Université,

Monsieur Édouard HUSSON, professeur des universités en histoire à l'université de Cergy-Pontoise, président du directoire de la fondation Robert de Sorbon,

Madame Françoise BOURSIN-FINNISS, professeur émérite à Sorbonne Université,

Article 3 :

Les examens écrits du DELF B1 se dérouleront selon le calendrier suivant :

les 23 janvier et 24 septembre 2020

Article 4 :

Les examens oraux du DELF B1 se dérouleront selon le calendrier suivant :

du 20 au 24 janvier et du 21 au 25 septembre 2020.

Article 5 :

Les examens écrits du DELF B2 se dérouleront selon le calendrier suivant :

les 23 janvier et 24 septembre 2020.

Article 6 :

Les examens oraux du DELF B2 se dérouleront selon le calendrier suivant :

du 20 au 24 janvier et du 21 au 25 septembre 2020.

Article 7 :

Les examens écrits du DALF C1 se dérouleront selon le calendrier suivant :

les 24 janvier et 25 septembre 2020.

Article 8 :

Les examens oraux du DALF C1 se dérouleront selon le calendrier suivant :

du 20 au 24 janvier et du 21 au 25 septembre 2020.

Article 9 :

Le responsable du centre d'examen des Cours de Civilisation Française de la Sorbonne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris,

26 JUIN 2020


Gilles PÉCOUT